

RCS : COMPIEGNE

Code greffe : 6002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COMPIEGNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 00769

Numéro SIREN : 909 498 743

Nom ou dénomination : 2c2ml

Ce dépôt a été enregistré le 13/02/2024 sous le numéro de dépôt 965

2C2ML
Société par actions simplifiée
Au capital de 70 000 euros
Siège social : RUE DE LA BRIQUETTERIE
60330 LAGNY-LE-SEC
909 498 743 RCS COMPIEGNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 9 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 9 février,
A 10 heures,

La société MLV, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 94 rue Anatole France, 93700 DRANCY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 982 712 903 RCS BOBIGNY, Représentée par son Gérant, Monsieur Christophe LEVY,

Associée unique de la société 2C2ML,

En présence de Monsieur Christophe LEVY, Président non associé de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, après avoir entendu le Président et prenant acte de la démission de Monsieur Christophe LEVY de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

La société MLV,
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 euros,
Dont le siège social est 94 rue Anatole France, 93700 DRANCY,
Immatriculée sous le numéro 982 712 903 RCS BOBIGNY,

Monsieur Christophe LEVY, au nom de la société MLV qu'il représente, accepte les fonctions de Président et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Société MLV

Représentée par Monsieur Christophe LEVY, Gérant